



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 38 + 1
Votants	: 47
Convocation et affichage	: 14/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, René SABATIER, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-66 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
02 MARS 2020

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil municipal un Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont aussi rappelées dans les instructions budgétaires et comptable M14 et M4.

L'article L.5211-36 du CGCT rend ces dispositions applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

Une délibération doit également intervenir afin de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Bien que non décisionnelle, celle-ci doit faire l'objet d'un vote formel et la répartition des voix doit être indiquée. (Assemblée Nationale – Question n°94427 – JO du 18/10/2016).

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente délibération.

VU les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

VU le rapport d'orientation budgétaire, ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 46 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Denis NEIME

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/20

Affiché le : 02/03/20

Transmis en sous-préfecture le : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du Conseil
Communautaire
Le Président



Simon PLENET

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

***Conseil Communautaire du 20 février
2020***

PREAMBULE

- ▶ Ce document fait état d'un certain nombre d'éléments susceptibles de nourrir le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020
- ▶ Plan
 - ▶ Le contexte économique et financier
 - ▶ La LFI pour 2020
 - ▶ La situation budgétaire et financière d'Annonay Rhône Agglo (les chiffres clef)
 - ▶ Les lignes directrices du projet de budget 2020

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

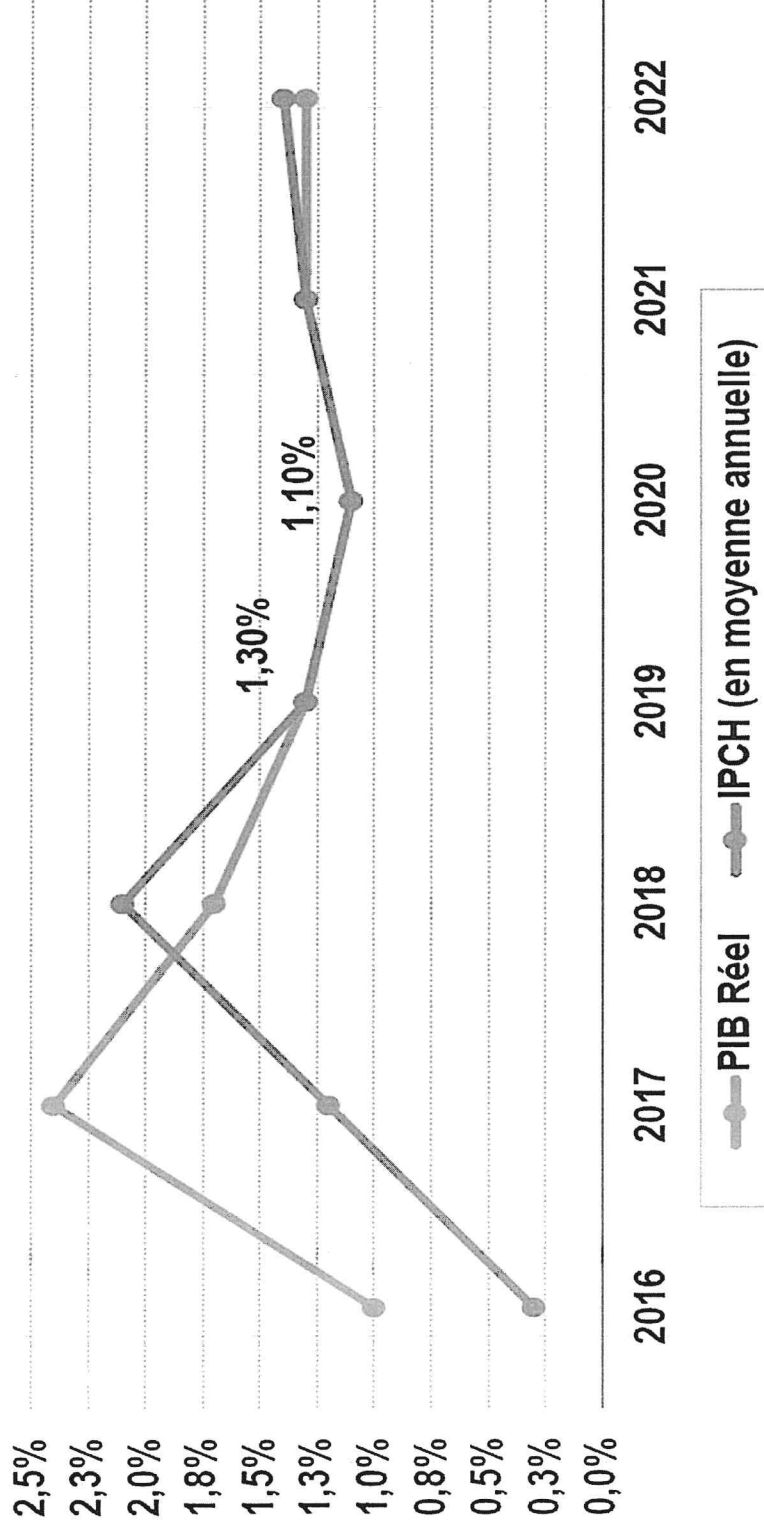
Projections macroéconomiques

France – Décembre 2019



- Du fait d'une conjoncture internationale dégradée, la croissance française devrait se tasser en 2020 à 1,1 %, mais elle retrouverait un rythme de 1,3 % en 2021 et 2022.
- Le taux de chômage devrait poursuivre sa baisse, pour passer en dessous de 8 % fin 2022
- L'inflation devrait connaître un creux à 1,1 % en 2020, dû à un ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation, avant de se redresser progressivement pour atteindre 1,4 % en 2022, portée notamment par la hausse des prix des services.

France : PIB et Inflation (en % sur un an)



Source : Banque de France

FinanceActive

LA LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2020

LPFP 2018 – 2022 (*pour mémoire*)

- ▶ La loi de finances pour 2020 (LFI 2020) s'inscrit dans les orientations fixées par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022
- ▶ **Trajectoire de la LPFP à l'horizon 2022**
 - ▶ Baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique
 - ▶ Diminution d'1 point du taux des prélèvements obligatoires
 - ▶ Diminution de 5 points de PIB de la dette publique
 - ▶ Fixation d'un objectif national d'évolution de la dépense locale :
+ 1,2 % par an
 - ▶ Dispositif de contractualisation visant 322 grandes collectivités

LFI pour 2020 – Dotations de l'Etat et revalorisation des bases fiscales

► Des concours financiers de l'Etat globalement stables

- Enveloppe de la DGF fixée à 27 Mds € (idem 2019)
 - Progression des dotations de péréquation au sein de la DGF
 - Écrêtement de la dotation de compensation pour l'EPCI
- Dotations d'investissement à hauteur de 1,57 Mds €
 - DSIL : 570 M €
 - DETR : 1 Md €

► Revalorisation différenciée des bases fiscales en 2020

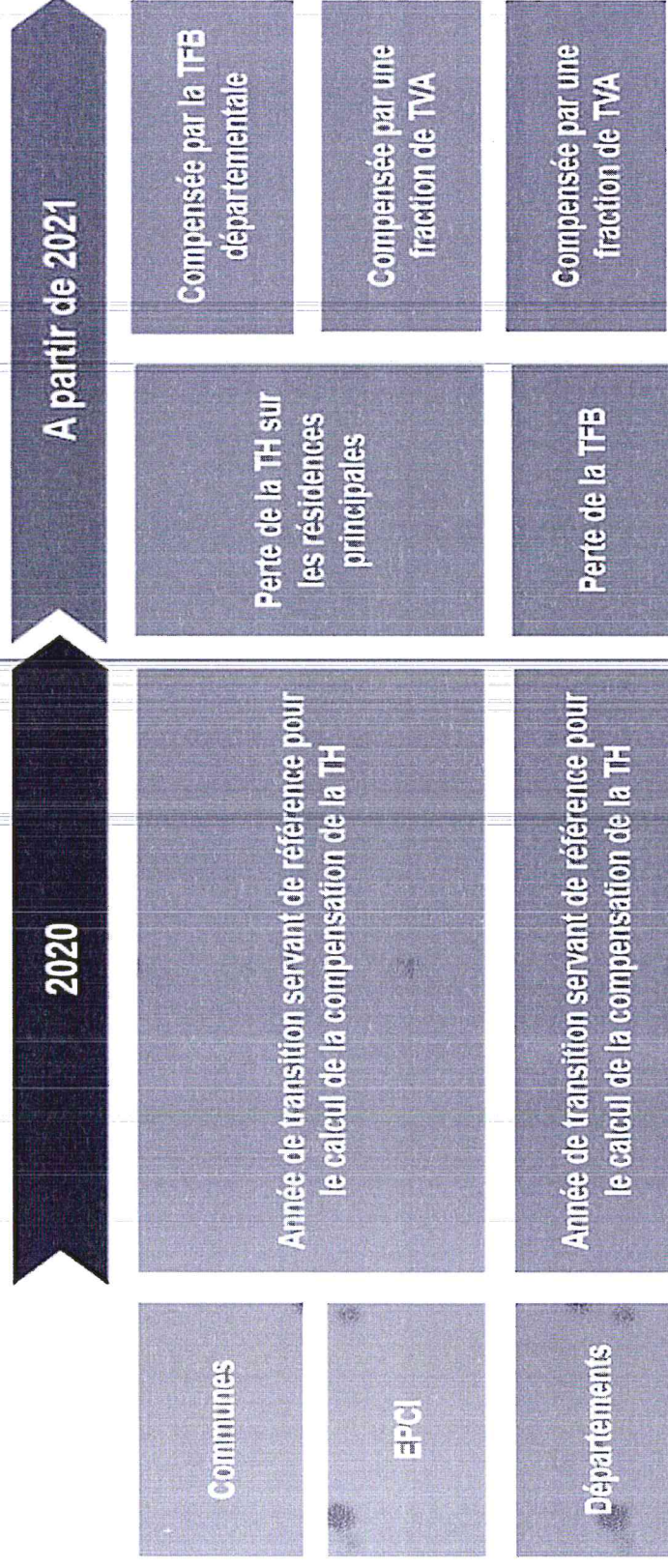
- Bases de TH : + 0,9 %
- Bases des impositions sur le foncier : + 1,2 %

LFI pour 2020 – Réforme de la TH

- ▶ **Disparition programmée de la taxe d’habitation sur les résidences principales**
 - ▶ Dès 2020 pour 80 % des contribuables (les plus modestes)
 - ▶ À l’horizon 2023 pour les 20 % des contribuables restants
- ▶ **Maintien d’une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants**
- ▶ **Mise en place d’un nouveau panier fiscal pour l’EPCI**
 - ▶ Avec le transfert d’une fraction de la TVA nationale en compensation de la perte de taxe d’habitation
- ▶ **Taux de TH et politique d’abattement figés par la LFI pour 2020**

LFI pour 2020 - RÉFORME DE LA TH

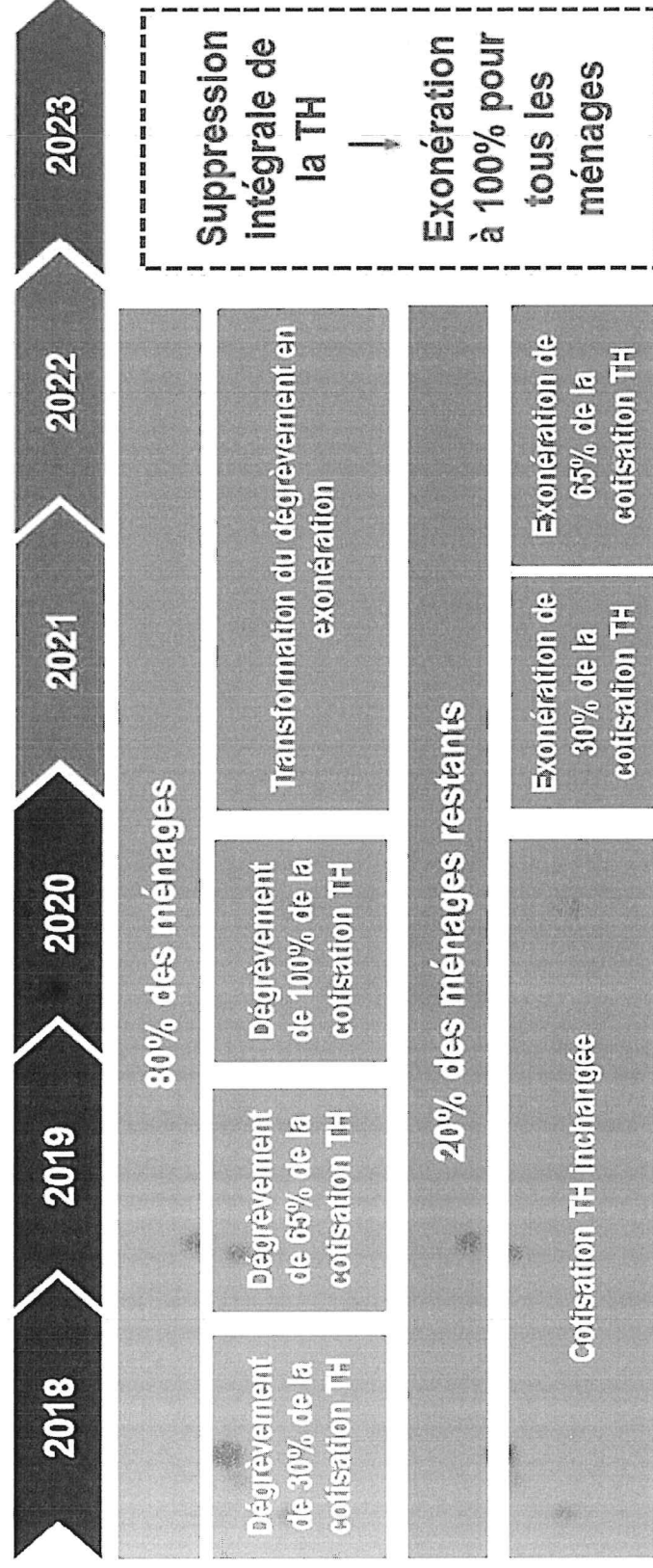
CALENDRIER DE LA REFORME POUR LES COLLECTIVITES



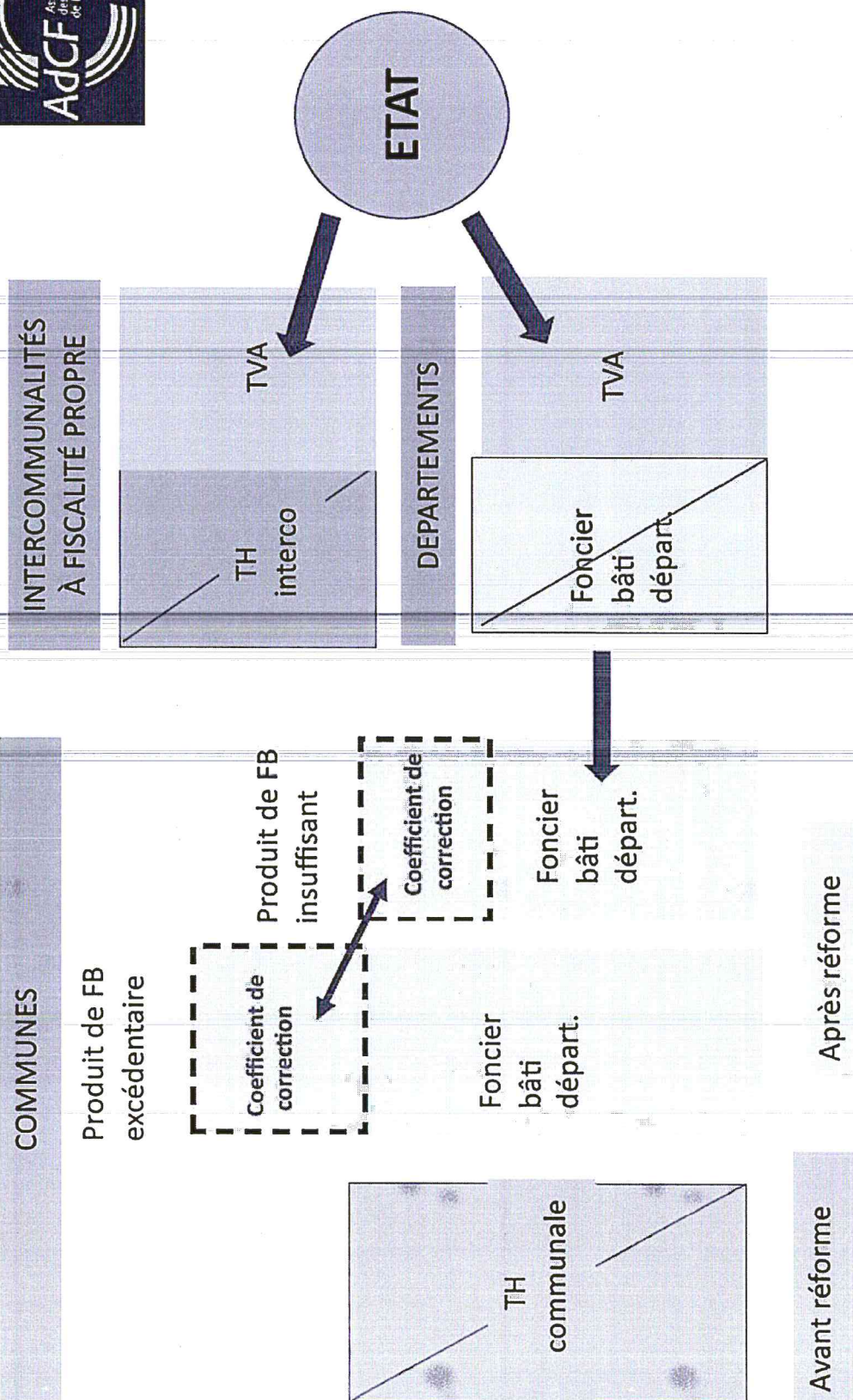
FinanceActive

LFI pour 2020 - RÉFORME DE LA TH

CALENDRIER DE LA REFORME POUR LES CONTRIBUABLES



FinanceActive



SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE D'ANNONAY RHONE AGGLO

Les chiffres clef du budget principal

EFFORT D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement mandatées (2)	CA2017	CA2018	CA2019 (1)
	5 990 128,98 €	12 154 116,09 €	11 103 322,56 €
	<i>Evolution / n-1</i>	102,90%	-8,65%
(1) compte administratif provisoire			
(2) correspond aux chapitres 20, 204, 21 et 23 - invest. Dépenses			

Taux d'exécution 2019 : 76%

AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Opération	Enveloppe	Utilisation des crédits de paiement		
		Cumul CP utilisés au 31/12/2018 (1)	CP utilisés au titre de l'exercice 2019 (2)	CP restant à utiliser exercices 2020 et suiv
AP Centre aquatique de Vauze	15 330 000,00 €	7 746 992,77 €	6 990 250,62 €	592 756,61 €
AP Via Fluvia - Tranches 1 et 2	4 080 000,00 €	3 072 548,51 €	304 927,91 €	702 523,58 €
AP Conteneurs semi-enterrés	1 000 000,00 €	1 080,00 €	552 877,80 €	446 042,20 €
Total	20 410 000,00 €	10 820 621,28 €	7 848 056,33 €	1 741 322,39 €

(1) Compte administratif 2018

(2) Compte administratif 2019 provisoire

ENDETTEMENT

ENCOURS DE LA DETTE LONG TERME AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

	CA2017	CA2018	CA2019	Evolution
Budget principal	12 701 008,31 €	13 857 217,28 €	15 067 489,68 €	1 210 272,40 €
Budget de zones	729 937,91 €	658 842,49 €	585 619,02 €	-73 223,47 €
Budget transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Régie des transports	155 172,53 €	126 198,54 €	96 039,83 €	-30 158,71 €
Budget Assainissement (1)	3 011 561,43 €	3 984 376,58 €	3 634 277,35 €	-350 099,23 €
Budget Eau (2)			384 821,47 €	384 821,47 €
	16 597 680,18 €	18 626 634,89 €	19 768 247,35 €	2 028 954,71 €

(1) en 2018 prise de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, transfert par les communes concernées de l'encours de dette afférent

(2) en 2019 prise de la compétence eau de l'EPCI, transfert par les communes concernées de l'encours de dette afférent

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

DGF	CA2017	CA2018	CA2019
Dotation de compensation	3 199 634,00 €	3 133 063,00 €	3 061 392,00 €
Dotation d'intercommunalité	1 771 470,00 €	1 812 088,00 €	1 821 187,00 €
Total DGF	4 971 104,00 €	4 945 151,00 €	4 882 579,00 €

Evolution/n-1 -25 953,00 € -62 572,00 €

Politique fiscale

- ▶ En application de la législation Annonay Rhône Agglo a mis en œuvre, sur les années 2017 et 2018, une harmonisation de sa fiscalité (TH, Foncier, CFE) sur l'ensemble de son territoire.
- ▶ Cette harmonisation a gommé les disparités issues des politiques fiscales adoptées par les « anciens » EPCI.
- ▶ La politique fiscale issue de cette harmonisation repose sur la « situation moyenne » observée sur les anciens EPCI avant la fusion.
- ▶ Les contribuables de l'Agglomération, à situation comparable, sont désormais imposés de la même manière.

FISCALITE

PRODUIT FISCAL	CA2017	CA2018	CA2019
TH	5 133 713,00 €	5 251 171,00 €	5 436 848,00 €
THLV	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FB	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNB	30 713,00 €	30 997,00 €	31 709,00 €
TAFNB	73 167,00 €	72 734,00 €	75 741,00 €
CFE	5 132 867,00 €	5 373 600,00 €	5 687 640,00 €
IFER	172 249,00 €	166 068,00 €	174 017,00 €
TASCOM	546 435,00 €	475 401,00 €	484 289,00 €
CVAE	2 712 012,00 €	2 894 795,00 €	3 394 864,00 €
S/Total	13 801 156,00 €	14 264 766,00 €	15 285 108,00 €
Evolution / n-1			
		463 610,00 €	1 020 342,00 €
TEOM	4 565 808,00 €	4 699 036,00 €	4 863 235,00 €
Evolution / n-1			
		133 228,00 €	164 199,00 €
TOTAL	18 366 964,00 €	18 963 802,00 €	20 148 343,00 €
Evolution / n-1			
		596 838,00 €	1 184 541,00 €

source : état fiscal 1386RC hors rôles supplémentaires

EPARGNES ET RATIOS

EPARGNES & RATIOS	CA2017	CA2018	CA2019 (1)
Epargne de gestion	3 304 385,84 €	2 973 765,31 €	4 406 246,44 €
Epargne brute	2 540 501,01 €	2 199 802,63 €	3 873 232,52 €
Epargne nette	1 764 921,58 €	1 356 011,60 €	2 833 504,92 €
Taux d'épargne brute	8,68%	7,43%	12,00%
Capacité de désendettement	5,0	6,3	3,9

(1) résultats provisoires

COMPARAISONS

ELEMENTS DE COMPARAISON - GESTION 2018 - COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION (1) (2)	Annonay Rhône Agglo	France entière
Charges de personnel	134,00 €	141,00 €
Achats et charges externes	103,00 €	106,00 €
Dépenses d'équipement	253,00 €	114,00 €
Encours de dette	281,00 €	331,00 €
Annuité	23,00 €	39,00 €
Bases nettes imposées (TH)	1 180,00 €	1 307,00 €
Bases nettes imposées (CFE)	419,00 €	419,00 €
Bases nettes imposées (TEOM)	888,00 €	1 050,00 €
(1) valeur en € = montants en € par habitant		
(2) source: fiches AEF - Direction des finances publiques		

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2020 D'ANNONAY RHONE AGGLO

LIGNES DIRECTRICES

- ▶ **Un budget de transition dans un contexte d'année électorale**
 - ▶ Préparation d'un budget qui sera finalisé par le nouvel exécutif et adopté par la nouvelle assemblée délibérante.
 - ▶ Les projets nouveaux souhaités par la prochaine équipe pourront, si besoin, être intégrés lors du vote du budget ou d'une décision modificative.
- ▶ **Dans ce contexte les lignes directrices mises en avant ont vocation à préserver la liberté d'action de la nouvelle équipe qui sera issue des élections de mars**

LIGNES DIRECTRICES

► Stabilité de la politique fiscale

- L'harmonisation de la fiscalité directe sur le territoire du nouvel EPCI issu de la fusion est à présent réalisée
- Maintien des impositions en vigueur
 - Pour mémoire l'EPCI ne lève pas d'imposition sur le foncier bâti
- Maintien des taux d'imposition en vigueur
 - CFE : 25,73 %
 - Taxe d'habitation : 8,96 %
 - *Nota : par disposition législative (LFI 2020) le taux de la TH est égal à celui de 2019*
 - Foncier non-bâti : 4,19 %
 - Foncier bâti : 0 %

LIGNES DIRECTRICES

► Préservation de la capacité d'autofinancement

- ▶ Maîtrise des charges courantes de fonctionnement
 - ▶ *A périmètre constant, stabilisation des dépenses au niveau des crédits consommés l'année précédente.*
- ▶ Gestion de la masse salariale
 - ▶ *Pilotage strict des effectifs*
 - ▶ *Entrée en vigueur en année pleine du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)*
- ▶ Préserver l'épargne pour limiter le recours à l'emprunt.

LIGNES DIRECTRICES

► Programme d'investissement

- ▶ Poursuite des investissements en cours
 - ▶ Inscription des crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées et en cours d'exécution
 - ▶ Inscription des crédits permettant la réalisation des projets pour lesquels des études ont déjà été engagées par les services